

Province de Québec

# Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 13 février 2024, a adopté le règlement numéro 24-1046 – fixant les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2024 abrogeant et remplaçant le règlement 1004-1.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

**DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 14<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-quatre.**

(signé) Cathy Viens  
Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 février 2024, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mercredi 14 février 2024.

(signé) Cathy Viens  
Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière